



ASSOCIATION POUR LA GAUCHE REPUBLICAINE ET SOCIALE- Prométhée
Chez Francis Daspe 36 cours des Fossés Appt B 3 33 210 LANGON.

Courriel : contact@agaureps.org

Site internet : www.agaureps.org

La lettre de l'AGAUREPS- Prométhée

N° 88 – Mars 2012

L'AGAUREPS-Prométhée (Association pour la Gauche Républicaine et Sociale – Prométhée) met en place une Lettre mensuelle destinée à diffuser l'information auprès d'un plus large public.

Sommaire du numéro 88 :

- *Tribune de Francis DASPE « Le vote utile ou l'abdication de la pensée »* page 2
- *Dossier Laïcité par Malika BOUALI* page 4
- *Brèves de Janvier 2012* page 6
- *Brèves de Février 2012* page 9
- *Une fiche d'adhésion (facultative...) pour 2012* page 12

Si vous ne souhaitez plus recevoir la Lettre du mois de l'AGAUREPS-Prométhée, veuillez l'indiquer à l'adresse suivante :

- contact@agaureps.org

Le vote utile ou l'abdication de la pensée

Ce texte a été diffusé dans la rubrique « Tribune libre » de L'Humanité le 16 décembre 2011.

« Je voterais bien pour vous dont les idées me sont proches, mais je voterai pour un autre dont les idées me sont pourtant un peu plus éloignées ». A peu de choses près, c'est ainsi que l'on pourrait définir la mécanique du vote utile dont on nous rebat les oreilles dès lors que se profile la saison des élections. L'affaire se joue à un « s » près, non celui marquant le pluriel des choix possibles caractérisant la démocratie, mais celui faisant passer du conditionnel de l'intention à l'impératif de l'acte. Un acte manqué qui tend à rapetisser la démocratie, n'hésiteront pas à dire certains. Cette infime différence, inaudible à l'oreille, ne permet pas la conjugaison harmonieuse de la conviction du citoyen en réflexion et du vote du citoyen en action. La distorsion devient alors la règle, au préjudice exclusif de la conviction.

Le vote utile, ainsi présenté, signifie en effet la défaite de la pensée. La nécessité de s'effacer est intimée à la pensée autonome devant les contraintes de la stratégie. La stratégie dans le plus honorable des cas, car il s'agit la plupart du temps de basse tactique loin d'être toujours reluisante. Il induit pareillement le primat des intérêts particuliers et des plans de carrière. C'est clairement reléguer aux oubliettes les convictions dont nous avons la faiblesse de considérer qu'elles doivent charpenter l'action politique de tout un chacun. Car entre Mirabeau qui se gaussait de Robespierre au motif qu'il croyait à tout ce qu'il disait, nous préférons toujours le second au premier.

Le choix de prioriser l'apparence sur le fond correspond bien aux tendances lourdes de la société dans laquelle s'inscrit aujourd'hui l'action politique. La superficialité en est la caractéristique majeure. La personnalisation et la pipolisation à outrance impriment leur marque, ou plus exactement leur tyrannie. Celle de l'immédiateté qui révèle son incompatibilité avec la réflexion de fond : la recherche du bon mot ou de la posture accrocheuse supplante l'examen du contenu et la vérification de la cohérence des discours. Il faut y voir la manifestation de l'américanisation autant de la société que de la politique qui conduit à l'accentuation du bipartisme, avec pour conséquence la réduction de l'offre politique. La différence et la décision se trouvent alors bien souvent entre les mains des communicants dont les plus fameux sont les spin doctors anglo-saxons.

Réaffirmons une fois de plus cette évidence dès lors que l'on se trouve en démocratie : chacun est responsable du vote qu'il obtient... ou n'obtient pas... Il ne saurait y avoir de candidats légitimement plus utiles à concourir par opposition à d'autres qui ne le seraient pas. La question du vote utile est d'ailleurs à double tranchant. Quel est en fin de compte le vote le plus utile ? Ne serait-ce pas celui qui fait avancer les idées ? La prétendue utilité d'un vote réside certainement dans ce qu'il permettra d'obtenir dans l'exercice du pouvoir ou dans sa capacité à infléchir le sens des décisions, et ce où que l'on se trouve.

La politique doit garder pour boussole le primat de la sincérité des idées. C'est ce qui garantit la noblesse de l'engagement politique. Et certainement pas se laisser guider par des combinaisons tactico-politiciennes. Sans quoi le vote utile équivaldrait à un vote par défaut, se transformant de fait en attentat aux convictions. Il ne faudrait plus dès lors s'étonner de l'éloignement croissant des citoyens envers la chose politique.

Le vote utile tel qu'il nous est asséné épouse en réalité les contours d'un vote futile. Le choix se fait aux antipodes de la raison. Point d'arguments exprimés en raison, mais

l'argument d'autorité qui verrouille de facto toute tentative de débat. C'est l'abdication de la pensée critique autonome. Aux élections de 2012, il est urgent que chacun vote en fonction de ses convictions. Formulons-en le vœu, car c'est le débat démocratique qui en sortirait seul grand vainqueur.

Francis DASPE

Décembre 2011

Dossier Laïcité

Malika BOUALI est co-Secrétaire départementale du Parti de Gauche Gironde et candidate du Front de Gauche aux élections législatives dans la deuxième circonscription de Bordeaux centre. Elle est également membre de l'AGAUREPS-Prométhée.

Ce dossier contient deux parties.

D'abord, une tribune intitulée « Laïcité outragée, mais laïcité pas négociable » faisant suite à l'organisation par la mairie de Bordeaux d'une rencontre « inter religieuse et citoyenne ». Ce texte a été diffusé en tribune libre sur le site internet de Marianne2 sous le titre « Dans ses quartiers, Juppé oublie la laïcité ».

Ensuite, un communiqué de presse portant sur le financement public des Lycées privés par la Région Aquitaine intitulé « Une journée pour la Laïcité, 364 contre ? ».

Tribune :

« **Laïcité outragée, mais laïcité pas négociable** »

Le 2 février 2012, s'est déroulée à Bordeaux une « rencontre inter religieuse et citoyenne » que la municipalité avait pris sur elle d'organiser et de financer. Le maire de Bordeaux, Alain Juppé, puisqu'il faut bien nommer les personnes directement concernées, avait fait le choix de donner un important retentissement médiatique à l'événement.

Ce fait constitue une grave entorse au principe de laïcité. En effet, la loi de séparation de l'Etat et des Eglises de 1905 stipule que l'Etat et, par extension, les collectivités locales ne reconnaissent aucune religion. Par conséquent, l'institutionnalisation d'un dialogue selon ces modalités y circonviennent fondamentalement et structurellement.

Il y aurait en outre matière à gloser abondamment sur cette conférence inter religieuse abusivement baptisée (sans jeu de mots...) « citoyenne ». N'y a-t-il pas en effet oxymore à associer de la sorte les adjectifs qualificatifs interreligieux et citoyen ? La religion est une affaire strictement privée, et non citoyenne. C'est l'essence même de la laïcité que de distinguer les sphères publique et privée. Inviter les Bordelais à participer à une manifestation inter religieuse ne relève en aucun cas et d'aucune manière des compétences d'une municipalité. Ni d'aucune instance publique d'ailleurs. Ce mélange des genres dénote d'une confusion regrettable qu'un dirigeant de premier plan ne devrait pas faire. Les citoyens doivent être respectés dans leur diversité : certains sont croyants, d'autres pas. Il n'y a pas lieu de sommer ou même d'inciter les citoyens à participer à des manifestations qui devraient rester privées. La théologie n'est pas du ressort des politiques. L'Etat et les élus sont simplement garants de l'ordre public et de la liberté de culte.

Indiscutablement, une conception communautariste de la société est ainsi à l'œuvre. C'est une dérive condamnable qui bafoue clairement le principe de laïcité reconnu dans le Préambule de la Constitution. Après tout, est-il véritablement surprenant que le numéro deux

du gouvernement promeuve une conception de la laïcité globalement similaire à celle du Président de la République et chanoine du Latran dont il est devenu un des hommes de confiance ? A priori non. Mais ce qui est encore plus gênant dans l'affaire, c'est que cette initiative se retrouve en contradiction avec les professions de foi laïques qu'adopte à l'occasion au niveau national Alain Juppé en guise de vernis républicain. En fin de compte, pourrait-il exister des laïcités à géométrie variable selon que l'on soit maire de Bordeaux ou ministre de la République ?

Nous ne saurions accepter sans mot dire des pratiques en rupture totale et flagrante avec la tradition laïque de notre pays. En tant que candidate pour le Front de Gauche dans la même circonscription qu'Alain Juppé, il est de ma responsabilité de réaffirmer qu'il n'appartient pas aux responsables politiques de porter un jugement sur les rapports que les religions entretiennent ou n'entretiennent pas entre elles, ni d'interférer en quoi que ce soit avec elles. Un élu n'a pas à porter à la connaissance du public ses options en matière de religion. Elles ne regardent strictement que sa conscience. Et la liberté de conscience ne peut être garantie à toutes et à tous que par le respect d'une laïcité, qui se suffisant à elle-même, n'a pas besoin d'adjectifs qui la déqualifieraient.

La laïcité est notre bien commun garantissant la liberté, stipulant l'égalité et favorisant la fraternité. Elle est trop souvent outragée. Au coeur de l'exigence républicaine, elle n'est pourtant ni négociable ni amendable.

Malika BOUALI
05 / 02 / 2012

Communiqué de presse :
« Une journée pour la Laïcité, 364 contre ? »

Le 9 décembre dernier, nous célébrions la première « journée de la laïcité » en même temps que le 106ème anniversaire de la loi de 1905. Un évènement que le conseil régional d'Aquitaine a salué de bien curieuse manière, en décidant ce jour de consacrer plus de 9 000 000 € au financement des dépenses d'investissements des lycées privés de la région en 2012, en dehors de toute obligation légale.

Je dénonce avec force une décision portant atteinte à la laïcité et au principe républicain d'égalité.

Alors que près de 12 années de droite au pouvoir laissent une école publique sinistrée, il est plus que jamais important de réaffirmer la nécessité de réorienter le financement public de l'enseignement privé vers le service public, afin de permettre à tous les enfants, où qu'ils habitent et quels que soient les revenus de leurs parents, d'accéder au meilleur enseignement possible dans les meilleures conditions possibles, et de réussir.

Malika BOUALI
19 / 12 / 2011

Les Brèves de l'AGAUREPS-Prométhée

Janvier 2012

● TVA sociale : piège à cons

Dans la technique de vente d'une réforme par semaine, voilà que le gouvernement UMP nous ressort la TVA sociale. Vaste fumisterie ! L'idée de la TVA sociale est de diminuer les cotisations patronales compensées par une augmentation de la TVA.

Tout d'abord une petite leçon de vocabulaire. On nous rebat les oreilles (radio, télévision...) depuis ce matin du vocable « charges patronales ». Ce n'est pas un hasard, bien sûr. Les cotisations salariales et patronales sont basées sur le principe de solidarité entre les citoyens, entre salariés et retraités, dans la droite ligne des grands principes issus du Conseil National de la Résistance. Les cotisations servent à payer entre autres les retraites dans le respect de cette logique de solidarité intergénérationnelle. Substituer charges à cotisations n'est pas anodin. Il s'agit d'immiscer le trouble dans l'esprit du citoyen français et lui faire penser que les « charges patronales » sont un fardeau pour le développement de nos entreprises.

Le MEDEF et la droite n'ont eu de cesse de diminuer les cotisations patronales et autres allègements sur les salaires inférieurs à 1,6 fois le SMIC pour soi-disant lutter contre le chômage. On voit le piètre résultat depuis 30 ans !

C'est dans cette logique que la droite et le MEDEF veulent encore baisser les cotisations patronales, non pas cette fois-ci pour lutter contre le chômage mais pour lutter contre les délocalisations. Cela sera quoi la prochaine fois ? Lutter contre le réchauffement climatique ? Ces baisses seraient compensées par une augmentation du taux de TVA supporté par l'ensemble des citoyens. Les entreprises se déchargent donc de leurs obligations sur le dos du citoyen. Bravo.

Est-ce bien social tout cela ? En tout cas, pas moral ! Il est enfin démontré que la TVA pèse en proportion plus sur les faibles revenus que sur les hauts revenus.

Alors la TVA sociale ? Social, non. Moral, non. Piège à cons, oui !

Sources :

[L'allègement de charges patronales sur les bas et moyens salaires.](#) Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

[Distribution des revenus salariaux et des allocations chômage en 2009.](#) INSEE. novembre 2011

[Les niveaux de vie en 2009.](#) INSEE. Août 2011

Patrice KADIONIK 15 / 01 / 2012

● Ou'est-ce qu'une association « crématiste » ?

Selon la loi du 1^o juillet 1901, une association est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Une association « Crématiste » est donc une association régie par la loi évoquée ci-dessus, pour défendre et promouvoir la crémation plutôt que l'inhumation, dans un cadre de liberté et de laïcité.

A l'origine, les premiers crématises étaient des Libres-penseurs car il faut savoir que la religion catholique a toujours été contre la crémation même si depuis quelques années elle tolère ce genre de funérailles. La réflexion des crématises doit être permanente et vigilante car avec son développement très important (plus de 30 %) depuis plus d'une vingtaine d'années, des lobbies de toutes sortes ne manquent pas d'y voir là un marché très rentable.

De plus, il faut admettre que l'activité humaine a entraîné depuis, disons un siècle, des problèmes écologiques et environnementaux. Ainsi, la réflexion doit être permanente, c'est pourquoi j'ai lancé un grand débat à l'intention de tous les crématises de France adhérents ou non à une association crématisiste. Ce débat porte sur le côté écologique et environnemental ; il s'agit de se pencher sur la question « Faut-il obligatoirement brûler le cercueil ? » (la question pourrait d'ailleurs se poser également pour les inhumations, pourquoi enterrer un cercueil ?).

Bien entendu les us et coutumes, la pression des religions et de tous les lobbies relevant du marché rejettent cette hypothèse en développant des arguties les plus diverses destinées à faire barrage à une telle éventualité. Il est évident qu'il faudra bien un jour, prendre en compte les appels au nom de l'écologie, des économies d'énergie, et le plus important, des dangers de la déforestation de la planète. Un cercueil de transport conçu en conséquence pour s'adapter à la bouche du four suffirait.

A une époque où l'homme est capable d'envoyer des êtres humains dans l'espace, le côté technique pour cette adaptation ne peut en aucun cas poser le moindre problème. Je rappelle ici qu'au Japon la crémation représente 99,99 % des funérailles.

Jean CANTEL 16 / 01 / 2012

● Des proches du Président battent presque en retraite

Maladresse ou indiscretion? La révélation de Nicolas Sarkozy ne passe pas inaperçue. En affirmant qu'en cas de défaite on n'entendrait plus parler de lui, le président donne des armes à son challenger. On dirait même qu'il rend les armes avant même de rentrer en campagne.

C'est peut être sa façon à lui de fendre l'armure en évoquant à nouveau son goût pour l'argent et la dolce vita. Il est vrai qu'il cumule de vrais handicaps avec ses promesses trahies de pouvoir d'achat, de création d'emplois et de gestion rigoureuse de la chose publique et, en arrière plan, les affaires.

Son challenger ferait bien d'affûter ses arguments et de privilégier une posture offensive là où ça fait mal. Je veux parler de la finance, de la mondialisation libérale et de cette idéologie de l'argent roi qui voudrait légitimer la liquidation d'un modèle de civilisation.

A nous, citoyens, de ne pas battre en retraite dans cette confrontation. Avec l'ambition du réalisme sans tomber dans la démagogie. Et tout en préparant l'alternative !

Xavier DUMOULIN 25 / 01 / 2012

● Silence, on tourne...

Dans ce vacarme médiatique on chercherait vainement le fond d'un discours décousu d'un président candidat (devenu hier candidat président) qui n'assume plus sa fonction présidentielle. Des propositions à l'emporte-pièce qui ne méritent même pas d'être commentées : liberté pour les promoteurs immobiliers, augmentation de deux points de TVA, baisse des cotisations patronales, d'une part, affichage d'une volonté de taxer les transactions financières et les produits financiers, via la CSG, d'autre part pour faire bonne figure.

Ce numéro d'un homme aux abois, pressé et plutôt nerveux fait craindre le pire quant au contenu de la campagne présidentielle. Mis en valeur par des journalistes sans voix face à ses outrances, le président trop volubile pouvait jouer les tartarins quand les questions s'inscrivaient sans aucune ambiguïté dans sa perspective totalement néo-libérale. Pour preuve ultime, cette volonté de liquider la protection sociale d'ordre public du code du travail au profit des contrats dits de compétitivité.

Avec cette méthode Coué qui fait l'économie d'une approche réfléchie, l'homme du passif s'agace de toute contradiction qui pourrait lui être opposée dans cette campagne, mettant presque en question la légitimité d'une opposition en démocratie. Histoire de signifier aux plus réservés de son propre camp « silence dans les rangs ».

Un peu ubuesque la scène... C'est du reste tout le problème du candidat qui n'a cessé de dégrader la fonction présidentielle tout au long de ce quinquennat!

Xavier DUMOULIN 29 / 01 / 2012

Les Brèves de l'AGAUREPS-Prométhée

Février 2012

• Les critères de Copenhague

En juin 1993, le sommet de Copenhague a défini un ensemble de conditions que les pays candidats à l'accèsion de l'Union européenne doivent remplir. Ce sont les critères de Copenhague. A l'époque ils s'adressaient principalement aux pays associés de d'Europe centrale et orientale qui frappaient à la porte de l'Union européenne. Le premier alinéa de l'article 49 du traité européen de Lisbonne de 2007 reprend ces conditions.

C'est ainsi que l'adhésion d'un nouveau pays est soumise à des conditions préalables. Elles sont au nombre de trois.

Le premier critère est d'ordre politique. Il est demandé la mise en place d'institutions stables garantissant la démocratie, l'Etat de droit, le respect des minorités et leur protection. Un second exige une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union. Un dernier concerne « l'acquis communautaire » : cela signifie de posséder l'aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion, et notamment à souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire.

Un quatrième critère avait été défini, mais il n'a pas été réellement pris en compte dans les discussions d'adhésion. Une vérification de la capacité d'absorption devait être effectuée : il fallait être assuré que l'Union européenne dispose des ressources suffisantes pour accueillir les nouveaux membres.

Francis DASPE 04 / 02 / 2012

• Les raisons de la mise au ban de la Hongrie

La Commission européenne a durci le ton avec le gouvernement hongrois mené par Viktor Orban. C'est ainsi qu'elle a annoncé le lancement de procédures d'infraction au droit communautaire à l'encontre de la Hongrie. Le gouvernement hongrois est ainsi accusé de chercher à poser les bases d'un régime qui ne serait plus démocratique. Il est vrai que Viktor Orban depuis son accession à la tête du gouvernement n'a cessé de renforcer son contrôle politique sur les institutions du pays.

Il avait en effet fait adopter une loi sur le contrôle des médias, particulièrement liberticide pour le pluralisme de la presse. Dans le prolongement de cette dérive autoritaire, une nouvelle constitution a été votée par les députés le 25 avril 2011. Ce texte très conservateur crée la controverse en raison notamment des références aux racines chrétiennes, de « l'histoire millénaire » du pays, de l'affirmation du mariage et de la protection de la vie dès son commencement (ce qui pourrait conduire à la remise en cause de l'interruption volontaire de grossesse) ou encore de l'octroi de la nationalité aux Hongrois citoyens des pays voisins. Une loi électorale taillée sur mesure pour faciliter la victoire du parti d'Orban rend à l'avenir toute alternance politique très hypothétique. La justice est pareillement mise au pas

avec des magistrats asservis à l'exécutif. A cette entreprise de liquidation des normes démocratiques s'est ajoutée une politique de régression sociale délibérée.

Mais la réaction vigoureuse de l'Union européenne ne s'explique pas par le contenu de ce véritable fascisme postmoderne. Le motif du coup de sang des autorités de Bruxelles fut la réforme de la Banque centrale hongroise. Celle-ci ne serait plus indépendante du pouvoir politique. La Commission a exigé le retrait de cette disposition, sans quoi le prêt prévu pour faire face au risque de banqueroute serait annulé.

Ces faits sont extrêmement éclairants sur le contexte politique et idéologique en Europe à l'heure actuelle. Ils disent beaucoup sur l'évolution des mentalités. Ils montrent que les dérives fascisantes ne soulèvent au mieux que des protestations purement rhétoriques. Mais dès lors que l'on touche aux intérêts financiers, la réaction est immédiate et cinglante. La hiérarchie des valeurs est pour le moins curieuse.

Au dessus de tout, se trouve la préservation d'un ordre « austéritaire ». Les entorses aux libertés et à la démocratie ne sont que des relatifs. Gageons qu'un compromis sera trouvé entre les deux parties. Le gouvernement hongrois fera quelques concessions à l'extérieur aux intérêts financiers pour mieux continuer à faire à l'intérieur main basse sur la démocratie... en toute impunité.

Thierry DONGUAT 12 / 02 / 2012

● Non à la chasse aux sorcières en Pologne et en Europe

Il s'agit d'une pétition visant au rétablissement dans tous ses droits universitaires du professeur polonais Zbigniew Wiktor. Elle est à l'initiative du Comité internationaliste pour la solidarité de classe (CISC) et de l'Association des amis d'Edouard Gierek.

En application d'une loi scélérate de 2010 qui viole à la fois la liberté d'opinion et l'indépendance des universitaires, le professeur Zbigniew Wiktor vient d'être exclu de sa chaire de professeur de l'université polonaise de Wroclaw.

Les prétextes évoqués sont grotesques tant le professeur Zbigniew Wiktor a montré de compétences dans son travail d'enseignant-chercheur. Le vrai motif de l'exclusion indigne qui le frappe est que Z. Wiktor préside la Fédération des communistes de Pologne.

En effet, dans la Pologne prétendument « anti-totalitaire » actuelle, les symboles communistes auront été criminalisés (la loi scélérate visant à les criminaliser prévoit de punir de deux ans de prison le fait de porter un vêtement à l'effigie du « Che » !!!) et les enseignants sont soumis à un contrôle idéologique qui n'est pas sans rappeler les activités liberticides du sénateur états-unien Mac Carthy de sinistre mémoire.

Cette atteinte aux libertés survient dans un climat général marqué par la répression anticommuniste dans toute l'Europe orientale. Dans le même temps, des gouvernements fascisants prétextent de l'anticommunisme pour banaliser le fascisme et réhabiliter le nazisme. Ainsi les Etats baltes encensent-ils ceux qui combattirent l'URSS aux côtés des nazis ; ainsi, le président roumain actuel de la Roumanie va-t-il jusqu'à dire qu'il aurait envoyé des troupes à Stalingrad pour aider Hitler à vaincre l'Armée rouge ! Ne parlons pas d'Orban, le fascisant dirigeant hongrois, qui a ouvertement entrepris de fasciser la vie politique de son pays.

Cette chasse aux sorcières tend d'ailleurs à déborder sur l'Europe occidentale : des militants antifascistes italiens viennent ainsi d'appeler à combattre l'entreprise fascisante qui vise à criminaliser le communisme au pays de Gramsci.

Quant à l'Union européenne, c'est peu dire qu'elle reste passive devant ces attentats contre la liberté. C'est de Bruxelles et de Strasbourg que vient l'impulsion qui tend à criminaliser à l'échelle continentale l'URSS et les communistes, lesquels ont pourtant joué un rôle décisif dans la victoire sur Hitler, de Stalingrad aux Brigades internationales d'Espagne en passant par les combats des FTPF et des FTP-MOI. Des textes scélérats ont été votés à Strasbourg pour mettre sur un pied d'égalité le pays de Stalingrad et le Troisième Reich au mépris de cette vérité historique naguère proclamée loyalement par le Général De Gaulle : « les Français savent que la Russie soviétique a joué le rôle principal dans leur libération ».

Laisser l'extrême droite et ses relais gouvernementaux criminaliser les communistes et leur histoire en Pologne et en Europe de l'est, encourager ces attaques liberticides au niveau européen, c'est prendre d'énormes risques pour la liberté de tous en Pologne et dans tous les pays actuellement membres de l'Union européenne.

C'est pourquoi les soussignés demandent instamment :

- que le professeur Wiktor soit rétabli dans tous ses titres,
- que les lois d'exception anticommunistes soient supprimées,
- que les communistes et tous les courants ouvriers, démocratiques et populaires puissent militer librement partout et que l'extrême droite pro-nazie et raciste soit mise hors d'état de nuire au lieu d'être banalisée et réhabilitée.

Transmis le 13 / 02 / 2012

• Des résurgences franquistes en Espagne ?

Le nouveau gouvernement conservateur espagnol de Mariano Rajoy n'a pas attendu longtemps pour revenir sur plusieurs mesures progressistes prises par son prédécesseur socialiste José-Luis Zapatero.

C'est ainsi que le 25 janvier dernier des mesures de restrictions à la liberté d'avorter étaient annoncées. Puis le ministre de l'Éducation décidait la fin de l'enseignement d'éducation civique au collège. Mis en œuvre par le gouvernement Zapatero en 2006, ces cours d'« Éducation à la citoyenneté » sont assurés dans tous les collèges d'Espagne. Novateur en matière d'éducation, l'enseignement aborde des thèmes comme l'égalité, le respect des libertés sexuelles, la diversité des modèles familiaux ou encore le multiculturalisme. Ces contenus bousculent les conservatismes dans une Espagne partagée entre son héritage franquiste et l'élan libérateur de la « Movida ». D'où la virulence des oppositions à ce nouvel enseignement de la part de la frange la plus réactionnaire de la population espagnole qui n'a pas hésité à s'autoproclamer « objecteurs de conscience » et à multiplier les recours juridiques.

En réalité, l'offensive est orchestrée par l'Église catholique qui alimente les réactions des grandes associations anti-avortement et anti-mariage homosexuel. Ces matières scolaires s'appelleraient désormais « éducation civique et constitutionnelle ». « Constitutionnelle », sûrement pour garantir la conformité des contenus avec les lois divines... En effet, les thèmes de la liberté des sexualités et de la diversité des modèles familiaux en seront extirpés au motif qu'ils constituaient aux dires du ministre de l'éducation « un véritable endoctrinement ». Certains craignent également qu'il ne s'agisse d'une première étape vers la remise en cause du droit au mariage des homosexuels.

Francis DASPE 20 / 02 / 2012



ASSOCIATION POUR LA GAUCHE REPUBLICAINE ET SOCIALE- Prométhée
Chez Francis Daspe 36 cours des Fossés Appt B 3 33210 LANGON
Site internet : www.agaureps.org
Courriel : contact@agaureps.org

FICHE D'ADHESION ANNEE 2012

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Numéro(s) téléphone(s) :

Courriel :

Profession :

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à **10 Euros**. Le règlement peut se faire en espèces ou par chèque à l'ordre de l'AGAUREPS-Prométhée. Envoyer tout courrier à l'adresse indiquée en en-tête.